

PROCEDURES GRADES AÏKIKAI

Vous avez la possibilité de passer des grades Aïkikai au stage d'été de Bédarieux 2020 (26 juillet au 1^{er} août).

Ils auront lieu le jeudi 30 juillet 2020 à 11H au dojo René Char.

Si vous présentez le 1^{er} dan Aïkikai, vous devez être titulaire du 1^{er} dan homologué par la CSDGE et avoir votre passeport FFAB ou au moins votre numéro d'homologation.

Si vous présentez le 2^e, 3^e, ou 4^e dan Aïkikai, vous devez avoir votre passeport AIKIKAI. Vous devez vérifier que le délai avec le dernier grade est respecté (plus d'un an de 1^{er} à 2^{ème} Dan, plus de 2 ans de 2^{ème} à 3^{ème} Dan, plus de 3 ans de 3^{ème} à 4^{ème} Dan).

Formulaire à remplir : fourni après le passage de grades.

Tarif provisoire (non-contractuel) des grades AIKIKAI,

attention TARIF SUJET à changement:

- Shodan : 135 €
- Nidan : 135 €
- Sandan : 180 €
- Yondan : 300 €

A la suite des examens, les dossiers seront envoyés à la FFAB par les examinateurs, accompagnés des chèques **(libellés à l'ordre de la FFAB).**